

CONVOCAATION AU CONTROLE MEDICAL
(Médecin généraliste agréé)

DOCUMENT à renvoyer par le MEDECIN au
Rectorat DBA1 21 rue St Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1

Direction
Académique d'Eure
et Loir

DPE/Gestion
collective

Dossier suivi par :
Martine SAVIGNAN

T : 02 36 15 11 58

ce.dpe28@ac-orleans-
tours.fr

adresse :

15 place de la
République
CS 70527
28019 CHARTRES
Cedex

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE

à

Nom :

Prénom :

Fonction : Professeur des Ecoles STAGIAIRE

Etablissement d'affectation :

Public

Privé

Conformément à l'art. 5(5^e) de la L.83-634 du 13/07/1983, les candidats doivent remplir "les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction".

En vue de votre installation vous voudrez bien vous présenter à un médecin généraliste agréé pour une visite médicale obligatoire et lui faire viser le certificat médical ci-joint (liste des médecins disponible à la direction des services départementaux de l'éducation nationale).

Vous n'aurez pas d'honoraires à verser au praticien, qui sera rétribué par les soins de mon administration au vu de la présente convocation et de l'attestation ci-dessous.

Chartres, le 26 juin 2018

Le Chef de Division,

Marie-Françoise TRUILHÉ

Ne pas découper

DOCTEUR **SIRET (obligatoire)**

CERTIFIE AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN MEDICAL DE M

A le

Timbre et signature du praticien
obligatoires

Nomenclature de l'acte (C, Cs....) :

Montant des honoraires HT :€ TVA 20% :€

Total des sommes dues TTC :€

TVA non applicable, article 293 B du CGI (à cocher pour les bénéficiaires de la franchise prévue à l'article 293B du Code Général des Impôts)

Joindre impérativement un RIB

Cadre réservé à l'administration

Ordre à payer

Orléans le

Service exécutant : FAC0000045

ZEJ4

Tiers Chorus

Cachet et signature